BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 2128

## 69 – RHÔNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

## Ventes et cessions

553 780 198 RCS Villefranche-Tarare.
**PLATTARD SAS.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 5400000.00 EUR.
*Adresse :* 414, Avenue De la Plage, 69400 Villefranche-sur-Saône.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* PLATTARD SAS Société par actions simplifiée à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5.400.000 € Siège social : 414, avenue de la Plage, 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE 553 780 198 RCS VILLEFRANCHE-TARARE AVIS DE PROJET DE FUSION D'un projet de contrat de fusion sous seings privés signé en date du 30 juin 2025, déposé le 7 aout 2025 au greffe du Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE pour chacune des sociétés, il résulte que la société PLATTARD SAS se propose de fusionner avec la société PLATTARD INDUSTRIES, société par actions simplifiée au capital de 155 000 € dont le siège social est situé 414 avenue de la Plage, 69400 Villefranche-sur-Saône, identifiée sous le numéro 414 731 372 RCS VILLEFRANCHE-TARARE, par voie d'absorption de cette dernière. La société PLATTARD INDUSTRIES ferait apport à la société PLATTARD SAS de la totalité de son actif évalué à 9.473.206,64 € contre la prise en charge de l'intégralité de son passif s'élevant à 3.976.529,97 €, soit un apport net positif de 5.496.676,67 €. La société PLATTARD SAS étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la société PLATTARD INDUSTRIES, il ne serait pas procédé à l'échange d'actions PLATTARD INDUSTRIES contre des actions PLATTARD SAS, en sorte que cette fusion absorption serait réalisée sans augmentation de capital. Les créanciers des sociétés parties à cette opération, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-15 et R.236-11 du Code de commerce. Pour avis.